



# **Guide pour la participation des enfants et des jeunes**

dans le cadre de l'initiative  
«Commune amie des enfants»

# Sommaire

<b>1 À propos du contenu de ce guide</b>	<b>3</b>
La participation au cours du processus de certification «Commune amie des enfants»	4
Une participation significative	4
<hr/>	
<b>2 Planification</b>	<b>5</b>
Groupe de projet	5
Objectifs	6
Ressources existantes	6
Définition des questions	6
Groupes cibles	7
Méthodes	8
<hr/>	
<b>3 Réalisation</b>	<b>9</b>
Information	9
Lieu de l'activité participative	10
Calendrier	10
Traitement des données	10
Reconnaissance	11
<hr/>	
<b>4 Analyse des résultats</b>	<b>11</b>
Documentation	11
Méthode d'analyse des données	11
Réflexion et traduction	12
Communication	12
Suivi	13
<hr/>	
<b>5 La participation est une question de positionnement</b>	<b>13</b>
<hr/>	
<b>6 Annexes</b>	<b>14</b>
Check-list pour la participation	14
Ressources en ligne: méthodologie participative	15
Accompagnement spécialisé externe	16
Aides financières	17
Modèle: Autorisation d'enregistrement de l'image et de la voix et de collecte de données personnelles	17

# 1 À propos du contenu de ce guide

Favoriser la participation des enfants est essentiel, ce sont en effet elles et eux les mieux placé·e·s pour parler de leur univers de vie. Mais surtout, c'est leur droit. La participation fait partie intégrante de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE). L'article 12 en particulier garantit aux enfants le droit d'exprimer librement leur opinion et exige qu'elles et ils soient pris·e·s au sérieux.

La commune, la ville et le quartier constituent l'environnement de vie direct de l'enfant. Il est dès lors essentiel que sa participation y soit rendue possible. C'est pourquoi la participation occupe une place centrale dans l'initiative «Commune amie des enfants» (CAE). Elle se concrétise à la fois à travers les étapes formelles du processus de certification CAE et par un soutien global visant à ancrer durablement la participation comme un droit, un positionnement et une méthode.

Comment instaurer la participation avec succès? Comment mettre en œuvre des processus de participation impliquant les enfants? Quels éléments convient-il de prendre en compte afin de garantir une participation significative pour l'ensemble des participant·e·s?

Ce guide accompagne pas à pas la mise en œuvre de la deuxième étape du processus et met en lumière les éventuels écueils. Vous trouverez également en annexes divers supports complémentaires.

Ce guide s'adresse aux villes et aux communes engagées dans le processus de (re-)certification «Commune amie des enfants». Il fournit également une aide précieuse ainsi que des informations essentielles aux communes qui ne participent pas au processus de labellisation. Important: cette publication est un guide. La démarche présentée doit être ajustée en fonction des ressources des communes. L'objectif est de créer, lors des processus participatifs, des pratiques de coopération et des outils techniques qui permettent d'impliquer les enfants de façon durable.



## À propos du terme «enfant»

Le terme «enfant» utilisé dans ce guide se réfère à la définition donnée à l'article premier de la CDE. Il désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans. L'usage de ce terme fait donc explicitement référence aux enfants et aux adolescent·e·s.

Des informations essentielles sur le thème de la participation sont disponibles dans notre série de publications en trois volets.

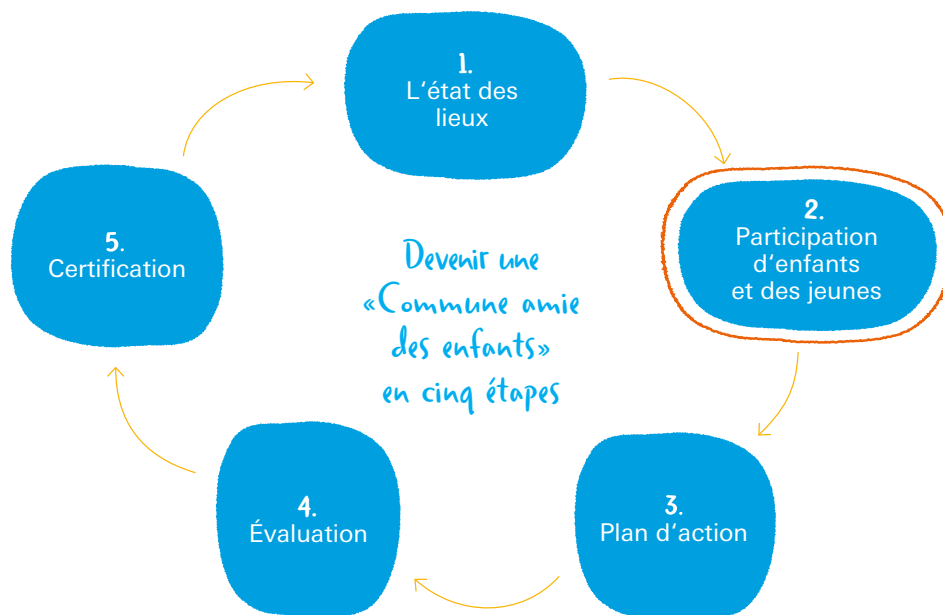
- 1 Brochure UNICEF  
[«La participation des enfants et des jeunes en théorie et en pratique – Pour les communes et les villes»](#)
- 2 Brochure UNICEF  
[«Implique-toi!» Un guide pour les enfants et les jeunes»](#)
- 3 Brochure UNICEF  
[«Participation à l'école»](#)



Vous pouvez télécharger [ici](#) toutes les publications de l'UNICEF.

# La participation au cours du processus de certification «Commune amie des enfants»

Le processus «Commune amie des enfants» (CAE) aide les communes à adapter leurs politiques, leurs structures et leurs services pour mieux répondre aux droits et aux besoins des enfants. Une deuxième étape consiste à consulter les enfants sur leurs besoins et leurs avis. Cette participation peut se concrétiser de diverses manières: ateliers, interactions, groupes de réflexion, enquêtes ou activités créatives. La mise en œuvre effective de cette deuxième étape du processus incombe à chaque commune. Il est essentiel que les enfants puissent exprimer leurs préoccupations et que leurs contributions aient un impact concret. UNICEF Suisse et Liechtenstein met, si nécessaire, son soutien et son expertise à disposition.



Les résultats des activités participatives sont intégrés directement dans l'élaboration des mesures du plan d'action (3<sup>ème</sup> étape). Ils viennent ainsi enrichir les données issues de l'analyse de la situation (1<sup>ère</sup> étape). Il en résulte un processus de développement cohérent, fondé sur la participation des enfants.

## Une participation significative

Une participation ne peut être mise en place de manière significative que si différentes conditions sont prises en compte (cf. les neuf conditions fondamentales de l'encadré). UNICEF Suisse et Liechtenstein recommande de prendre en considération les points suivants dès la phase de planification des activités de participation:

- **Un rapport pertinent entre le nombre d'enfants impliqué-e-s et l'ensemble de la population enfantine de la commune:** l'UNICEF recommande une valeur indicative d'environ dix pour cent par classe d'âge. Cette valeur constitue une référence destinée à garantir que la participation ne soit pas purement symbolique mais bénéficie en outre d'un soutien représentatif.
- **Prise en compte de toutes les perspectives possibles:** il est essentiel d'assurer la participation de tous les groupes d'âge ainsi que de divers milieux sociaux, incluant notamment les enfants réfugié-e-s, les enfants en situation de pauvreté, les enfants en situation de handicap et celles et ceux vivant hors du cadre familial. Il est primordial de supprimer tous les obstacles afin d'assurer que la participation soit pleinement accessible à tou-te-s.
- **Une démarche adaptée aux enfants:** les méthodes appliquées doivent être adaptées à l'âge des enfants, inclusives et compréhensibles. Il est recommandé de combiner plusieurs méthodes de participation afin de favoriser l'implication du plus grand nombre d'enfants.

### Neuf conditions fondamentales

- transparence et information
- libre choix
- respect
- pertinence
- adaptation aux enfants
- inclusivité
- soutien d'une formation
- sécurité et conscience des risques
- sens des responsabilités



**Attention:** La mise en œuvre de processus participatifs comporte le risque que la participation demeure symbolique. Cette situation survient lorsque l'on donne aux enfants l'impression de participer, alors que leur avis n'exerce en réalité aucune influence, soit parce qu'elles et ils ne sont pas pris-es au sérieux soit parce que les méthodes mises en œuvre ne permettent pas une prise en compte de leurs contributions. Cela peut entraîner à l'avenir frustration, méfiance et passivité. Il est dès lors essentiel que le champ d'action, ainsi que les possibilités et les limites qui s'y rattachent, soient communiqués de manière claire et transparente aux enfants participant dès le début du processus.

## 2 Planification

La participation ne débute pas avec l'engagement des enfants, elle s'inscrit dès la phase de préparation. Pour garantir une participation effective, il est nécessaire de définir clairement les objectifs et les conditions-cadres ainsi que l'attitude, l'adhésion des participant-e-s, les thématiques abordées et le budget. Ce chapitre explique comment planifier judicieusement les processus de participation.



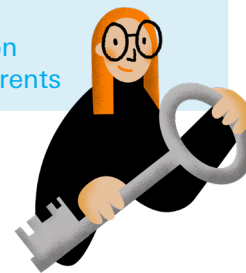
### Groupe de projet

Pour assurer une participation efficace, il est nécessaire de mobiliser la collaboration de personnes clés issues de différents domaines. Leur expertise variée permet de mieux prendre en compte la diversité des univers de vie des enfants. Si un groupe de travail pour la mise en œuvre de l'initiative «Commune amie des enfants» existe déjà, il peut être judicieux d'impliquer ces personnes dans les processus de participation de la commune. Il convient en outre d'envisager une ouverture au-delà du cercle habituel: quelles autres parties prenantes devraient être associées au groupe de projet? Quelles sont les personnes clés disposant d'un accès privilégié aux différents groupes d'enfants au sein de la commune? Qui assure la coordination du groupe et porte la responsabilité de la mise en œuvre du processus?

Les deux sont nécessaires: des personnes bénéficiant de connaissances approfondies sur des projets et des thèmes précis ainsi que des spécialistes intervenant auprès des enfants. Les premiers apportent une expertise technique tandis que les seconds disposent d'une expérience approfondie des contacts avec les enfants et sont ainsi en mesure d'assurer un travail de traduction essentiel dans le cadre des processus de participation.

#### Personnes clés

- accueil extrascolaire et extrafamilial
- politique
- administration communale (du domaine de la communication, de la construction, de la planification, etc.)
- écoles et travail social en milieu scolaire
- animation enfance et jeunesse (en milieu ouvert)
- aide à l'enfance et à la jeunesse
- associations et fédérations sportives et associations de jeunesse
- centres pour les familles, lieux de rencontres de quartier et autres lieux de rencontre
- intégration/Migration
- organisations de parents



#### Expertise externe

Le cas échéant, la mise en œuvre des processus de participation peut être confiée à des spécialistes externes ou à des organisations compétentes. Dans tous les cas, il est souhaitable que les communes s'engagent dans une réflexion sur la participation et développent, sur le long terme, leur propre expertise en la matière. Vous trouverez à la [page 16](#) une liste des personnes et d'organisations qui accompagnent les processus de participation.

## Objectifs

Les processus participatifs peuvent viser différents objectifs. Les activités participatives menées dans le cadre du processus CAE ont pour objectif de recueillir, de la manière la plus large possible, les avis et les préoccupations des enfants concernant la commune. Les thèmes analysés lors du bilan de la situation (première étape du processus) fournissent un cadre de référence.

Durant la phase de planification, il importe de définir avec précision les objectifs visés. Ceux-ci doivent faire l'objet d'échanges au sein du groupe de projet et être formalisés, afin d'assurer une action coordonnée de l'ensemble des parties prenantes.

## Ressources existantes

La mise en œuvre de processus participatifs ne requiert pas de repenser ni de reconstruire l'ensemble des dispositifs existants. Dès le début de la phase de planification, il est pertinent d'identifier avec attention les ressources locales disponibles et d'examiner les modalités selon lesquelles elles peuvent être mobilisées. Le bilan de la situation, soit la première étape du processus, constitue un fondement essentiel de l'analyse. Il permet d'identifier les ressources disponibles ainsi que les pistes de réflexion relatives à la participation des enfants.

- Quelles formes de participation des enfants sont déjà présentes dans la commune?  
Lesquelles sont effectivement mises en pratique?
- Dans quels domaines ou secteurs de la vie se déploient-elles (par ex.: école, loisirs, espace public)?
- Quels instruments de participation ont été mis en place (par ex.: parlements d'enfants ou d'adolescent-e-s, groupes de projet)?
- Peut-on s'appuyer sur des conclusions ou des résultats issus de processus participatifs antérieurs?
- Existe-t-il des supports (par ex.: questionnaires, concepts d'ateliers, outils de communication) susceptibles d'être réutilisés ou adaptés?



## Définition des questions

La politique communale en faveur des enfants et des adolescent-e-s peut englober des domaines très divers. Lors de la définition des questions liées à la participation, il est pertinent de structurer systématiquement ces thèmes en fonction des offres, des processus et des structures.



Les prestations englobent des mesures de soutien général telles que des activités récréatives et éducatives destinées aux enfants et aux adolescent-e-s, incluant l'éducation de la petite enfance, les infrastructures de loisirs et les espaces publics, l'accueil extrafamilial et parascolaire ainsi que des services d'accompagnement et de conseil. Les processus et structures portent sur des dimensions telles que la participation, la coopération et la mise en réseau, l'assurance de la qualité et l'évaluation, le libre choix, ainsi que la planification, la coordination et la communication ciblée auprès des publics concernés. Cette organisation facilite la mise en lumière des thématiques clés et l'élaboration de questions pertinentes en conséquence. Des ressources complémentaires sont disponibles dans le [«Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse»](#) de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW) et de l'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse (AFAJ).

# Groupes cibles

La prise en considération des différents groupes cibles permet de concevoir consciemment la participation de façon inclusive. L'objectif consiste à assurer une représentation exhaustive de la diversité des réalités de vie des enfants au sein de la commune, en prenant en considération à la fois leurs ressources et leurs éventuelles contraintes. Cela suppose notamment d'inclure dans la participation les enfants de tout âge, soit du jeune enfant au jeune adulte. Il est également essentiel d'identifier et de supprimer les obstacles éventuels afin de garantir une participation accessible à toutes et à tous.

Parmi les éléments déterminants dans la définition des différents groupes cibles, on peut notamment citer:



Idéalement, les très jeunes enfants peuvent également être associé·e·s directement au processus participatif, grâce à des méthodes ludiques et adaptées à leur âge, telles que le visionnage collectif d'images ou d'albums illustrés, des activités de dessin, ou de courts échanges leur permettant de montrer et d'exprimer ce qu'elles et ils apprécient et la manière dont elles et ils se représentent leur commune. Bien qu'elles nécessitent un investissement important en préparation, ces modalités offrent la possibilité de prendre au sérieux le point de vue des enfants en bas âge.

Si les ressources ou conditions-cadres sont insuffisantes pour une participation directe, des entretiens représentatifs peuvent être réalisés avec des professionnel·le·s de la petite enfance et des parents. Ces démarches d'évaluation représentative ne remplacent pas la participation directe, mais constituent une première étape et permettent de mieux comprendre les besoins et les préoccupations de cette tranche d'âge.



## École

L'école offre un point d'accès privilégié à une large diversité d'enfants et permet d'obtenir un aperçu étendu des réalités sociales. Parallèlement, il importe de tenir compte des groupes qui ne sont pas, ou seulement difficilement, accessibles par ce canal, tels que les enfants scolarisé·e·s dans des écoles professionnelles ou spécialisées, celles et ceux vivant en institution, ainsi que celles et ceux dont la fréquentation scolaire est irrégulière.

## Jeunes adultes

En Suisse, la [loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse](#) s'applique à toute personne jusqu'à l'âge de 25 ans révolus. Au Liechtenstein, la [Kinder- und Jugendgesetz](#) englobe également, en partie, les jeunes adultes. C'est pourquoi nombre de communes intègrent aussi les jeunes adultes dans leurs stratégies et leurs mesures visant à promouvoir des environnements adaptés aux enfants.



# Méthodes

Le choix des méthodes revêt une importance particulière pour concevoir des processus de participation adaptés aux groupes cibles. Pour sélectionner les méthodes appropriées, il convient de s'appuyer sur les différents besoins et capacités des enfants (voir la liste des caractéristiques correspondantes).

Il est recommandé, dans un premier temps, d'établir un aperçu des différentes méthodes adaptées aux groupes cibles et aux questions préalablement définis. La liste de ressources «[Methodologie participative](#)» à la page 15 peut servir de source d'inspiration. Idéalement, il convient de recourir à différentes méthodes offrant une variété de formes d'expression et de niveaux de participation, allant de formats créatifs et ludiques à des questionnaires structurés.

Les méthodes recensées doivent être évaluées afin de garantir leur adéquation avec les groupes cibles spécifiques. Dans ce contexte, les critères suivants sont déterminants:

- **Adapté au groupe cible:** la méthode tient-elle compte de la réalité quotidienne des enfants? Les intérêts, compétences et expériences antérieures des enfants sont-ils pris en considération?
- **Adapté à l'âge:** la méthode tient-elle compte du niveau de développement cognitif et émotionnel des participant-e-s?
- **Faisabilité:** la méthode est-elle réalisable compte tenu des ressources temporelles, humaines et matérielles disponibles dans la commune?

Ces considérations permettent désormais de choisir les méthodes les plus appropriées pour leur mise en œuvre.

## Niveau de participation

La participation peut s'articuler à différents niveaux, selon le degré d'implication des enfants et les conditions-cadres existantes. Elle peut aller d'une simple consultation à la réalisation autonome de projets. Le niveau retenu et la méthodologie employée doivent être adaptés aux objectifs poursuivis. De plus amples informations sur les différents niveaux de participation sont disponibles dans notre publication «[Participation des enfants et des jeunes en théorie et en pratique](#)».



### Possibilités de participation numérique

Lorsqu'elles sont utilisées à bon escient, les technologies numériques soutiennent efficacement les processus participatifs. Elles permettent de participer sans contrainte de lieu et de temps, favorisent l'accès des publics vulnérables et facilitent le maintien de l'anonymat des participant-e-s.

Les opportunités, ainsi que les défis liés à l'espace numérique, sont présentés en détail dans la publication de l'UNICEF «[Les droits de l'enfant dans l'espace numérique](#)». Elle propose des recommandations, applicables notamment au niveau communal.

## 3 Réalisation

Pour que les ateliers soient réellement adaptés aux enfants, une attention particulière doit être portée à certains aspects de leur déroulement. Ce chapitre présente les principales questions à considérer lors de leur mise en œuvre.

### Information

Il est important que les enfants comprennent dès le début l'objet de l'activité et reçoivent des informations adaptées à leur âge sur les points suivants:

- **Projet et objectif:** pourquoi les enfants participent-ils? Quel est l'objectif de ce processus de participation?
- **Déroulement et durée:** comment se déroule l'activité? Combien de temps dure-t-elle?
- **Rôle de la personne en charge:** qui accompagne le processus? Quelles sont ses tâches? À qui s'adresser et pour quelle demande?
- **Exploitation des résultats:** comment les contributions des participant-e-s sont-elles utilisées? Sont-elles anonymisées? Qui a accès aux résultats? À quelles fins les contributions sont-elles destinées?



Ces informations doivent être communiquées suffisamment à l'avance, de manière claire et compréhensible, par exemple au moyen d'un dépliant, d'une courte vidéo ou d'une présentation. Il est également essentiel que les parents et les titulaires de l'autorité parentale soient informé-e-s et que leur consentement soit obtenu pour tout enregistrement d'image et de la voix.

La participation aux processus participatifs doit reposer sur un consentement éclairé et volontaire. Cela implique que les enfants comprennent de quoi il s'agit et ce que l'on attend d'elles et eux. Elles et ils décident si elles et ils veulent participer ou non et cela sans pression extérieure.

#### Une participation sûre

Les adultes qui impliquent activement les enfants le font dans un cadre fondé sur la confiance et la responsabilité. Comme pour toute activité impliquant des enfants, les processus participatifs doivent respecter strictement et en temps réel leur bien-être et leur protection. À cette fin, des directives encadrant la protection de leurs droits doivent être définies. Elles doivent notamment couvrir la protection des données personnelles, y compris pour les enregistrements de l'image et de la voix, l'information des titulaires de l'autorité parentale et la désignation de personnes de confiance. Des informations complémentaires sur la protection de l'enfance sont disponibles sur notre [site Internet](#).



## Lieu de l'activité participative

Il est indispensable que les enfants se sentent en sécurité et à l'aise dans le lieu où se déroule l'activité participative. À cet effet, il est recommandé de privilégier des espaces déjà familiers (par ex. des centres pour enfants ou pour adolescent-e-s, des aires de jeux, des établissements scolaires ou des locaux associatifs, etc.).

- **Facilement accessible:** les enfants doivent pouvoir accéder au lieu en toute sécurité et de la manière la plus autonome possible.
- **Adapté aux enfants:** l'ambiance doit être accueillante, familière et adaptée à l'âge des enfants.
- **Accessible en cas de mobilité réduite:** le lieu doit être accessible à toutes et tous, sans distinction liée aux limitations physiques.



## Calendrier

Le calendrier doit tenir compte des disponibilités du groupe cible. Doivent être pris en compte les jours d'école, les vacances et les chevauchements éventuels avec d'autres loisirs ou manifestations.

Il ne faut pas oublier de prévoir suffisamment de temps de pause. Enfin, le fait de réserver du temps pour l'accueil, les interactions et la conclusion participe pleinement à améliorer la qualité de l'échange.

## Traitement des données

Pour protéger les données personnelles, les principes suivants sont appliqués:



- obtenir préalablement l'autorisation des enfants et des titulaires de l'autorité parentale
- ne collecter que les données absolument nécessaires
- anonymiser les informations (même si l'autorisation de collecte des données a été accordée)
- communiquer une information claire concernant le lieu de stockage, les droits d'accès et les délais de suppression
- respecter les dispositions légales applicables en matière de protection des données

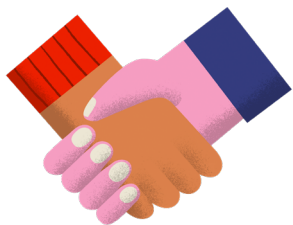
### Autorisation d'enregistrement de l'image et de la voix et collecte de données personnelles

Tout enregistrement de l'image et de la voix ainsi que la collecte de données personnelles nécessitent l'obtention préalable de l'autorisation parentale. Un modèle de déclaration de consentement à la page 17. En Suisse et au Liechtenstein, aucune réglementation légale uniforme ne fixe l'âge auquel un-e enfant peut, de manière autonome, consentir à des enregistrements sonores ou visuels le-la concernant. L'attention se porte plutôt sur sa capacité de discernement. L'UNICEF préconise que l'autorisation des parents soit sollicitée, en concertation avec l'enfant, jusqu'à l'âge de douze ans inclus.



# Reconnaissance

Toute participation mérite d'être reconnue, indépendamment du résultat. La reconnaissance renforce la confiance des participant-e-s et les encourage à continuer de s'impliquer. Les modalités de reconnaissance possibles sont:



- les remarques personnelles et remerciements
- de petites attentions et/ou un certificat de participation
- l'exposition des contributions auprès du grand public (cf. «Communication»)

## 4 Analyse des résultats

C'est grâce à l'analyse des résultats des processus participatifs que l'administration communale peut déterminer les mesures à mettre en œuvre à partir des contributions des enfants. Une analyse structurée est indispensable pour intégrer efficacement les préoccupations exprimées dans la continuité du processus participatif ainsi que dans le développement futur de la commune. Nous présentons ci-après la méthode permettant d'y parvenir.

## Documentation

Pour assurer le suivi des résultats des processus participatifs, il est essentiel de documenter les contributions des enfants de manière systématique, exhaustive et claire tout au long de l'activité. Cela peut se faire par écrit (par ex. procès-verbaux, cartes heuristiques), de manière visuelle (par ex. photos d'affiches, dessins, bricolages) ou sous forme numérique (par ex. prises de vidéo et audio).

Les informations essentielles relatives au processus participatif dans son ensemble, telles que la méthode employée ou la composition du groupe de participant-e-s, doivent également être soigneusement consignées. Cela permet de présenter le processus et ses résultats de manière claire et accessible aux personnes extérieures. Il convient également de transmettre une documentation complète à la commission «Commune amie des enfants». Cette documentation doit préciser le nombre d'enfants ayant participé, leur contexte social, les méthodes employées et les résultats obtenus. Il est également utile d'indiquer quels enfants n'ont pas pris part au processus.



## Méthode d'analyse des données



Le type d'évaluation varie selon les méthodes de participation employées:

- **les méthodes quantitatives** (par ex. les questionnaires en ligne) permettent des analyses statistiques, telles que la fréquence de certaines réponses ou préférences;
- **les méthodes qualitatives** (par ex. les ateliers, les entretiens ou les activités créatives) requièrent une approche interprétative, dans laquelle les propos sont synthétisés, regroupés par thèmes et analysés.

## Réflexion et traduction

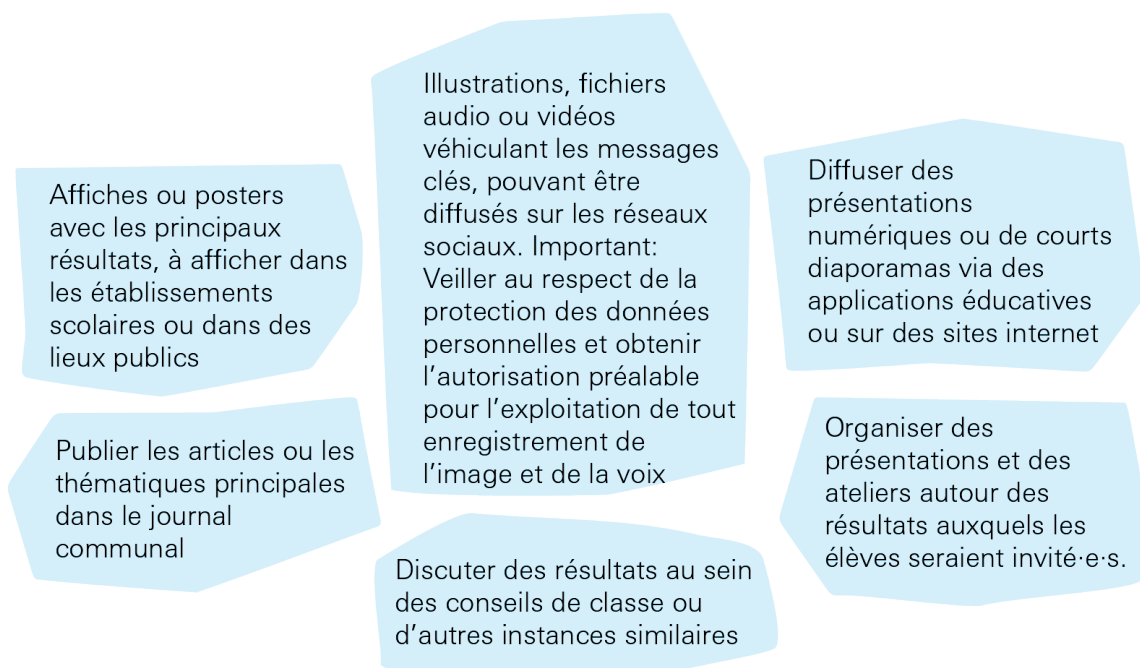
Les résultats évalués sont examinés et analysés collectivement par le groupe de projet. Il est essentiel de traduire les souhaits exprimés en besoins et préoccupations. Par exemple, le souhait d'une chaîne de restauration rapide dans la commune peut refléter le besoin fondamental de disposer d'un lieu de rencontre confortable, abrité, équipé du Wi-Fi et proposant des encas.

L'objectif est de présenter les points de vue des enfants, sans altérer leurs préoccupations et de manière à ce qu'ils soient pris au sérieux dans le cadre des décisions politiques et techniques de la commune. Pour ce faire, il est recommandé de faire appel à des spécialistes provenant de différents domaines au sein de la commune.

## Communication

Les enfants ne considèrent leur participation comme sérieuse et efficace que lorsqu'ils et elles savent ce qu'il advient de leurs contributions. C'est pourquoi un suivi rapide et adapté au groupe cible est essentiel. Il renforce la confiance et stimule la motivation à s'engager à nouveau. Il convient de souligner que la perception du temps chez les enfants diffère de celle des adultes. Par exemple, une période de deux mois peut paraître relativement courte pour l'administration, mais sembler très longue du point de vue d'un enfant.

Les résultats des processus participatifs doivent être présentés de façon claire et adaptée à l'âge des enfants, communiqués dans un format approprié et, surtout, diffusés par les canaux réellement utilisés par les enfants. Voici quelques exemples de formats possibles:



Ce format favorise une réflexion participative sur les résultats obtenus. Les résultats peuvent être comparés avec les élèves concerné·e·s. Cela permet de s'assurer que l'interprétation des résultats reflète bien les préoccupations exprimées et reste pertinente pour les enfants.

## Suivi

Dans le cadre du développement communal, il est important de tenir régulièrement les enfants de la commune informé·e·s des dernières évolutions et de l'état d'avancement des demandes qui les concernent. Cela peut se faire, par exemple, via les établissements scolaires ou les plateformes communales. L'accent est mis sur une communication transparente des motifs qui sous-tendent les décisions, qu'elles soient favorables ou défavorables. Lorsqu'ils et-elles sont clairement informé·e·s, les enfants comprennent et acceptent la situation, même si la décision ne leur est pas favorable.



Quelques exemples de canaux permettant une information régulière:

- les canaux scolaires ou la plateforme communale
- une rubrique dédiée dans le journal scolaire
- des groupes de discussion WhatsApp (informations accessibles uniquement aux membres)
- des publications régulières sur TikTok ou Instagram Reels

## 5 La participation est une question de positionnement

La participation ne se limite pas à une activité ponctuelle ou à un simple processus: c'est un positionnement durable. Le développement collectif d'une culture participative est déterminant pour la réussite de tous les projets menés au sein de la commune. Il s'agit d'incarner la participation au quotidien et de l'intégrer pleinement à chaque démarche, plutôt que de la considérer comme «souhaitable».

La collaboration avec les jeunes générations offre à la commune l'opportunité d'agir de manière judicieuse et tournée vers l'avenir. Cela suppose cependant l'implication de toutes et de tous.

Ce guide accompagne chacune des étapes, de la préparation au suivi en passant par la mise en œuvre, afin de garantir une participation véritablement significative. En complément, l'annexe propose des outils pratiques: une check-list, une liste de ressources en ligne dédiées à des méthodes participatives, une sélection d'expert·e·s externes en matière de participation ainsi qu'un modèle d'autorisation d'enregistrement de l'image ou de la voix.



# 6 Annexes

## Check-list pour la participation



- Définir les objectifs et les conditions-cadres
  - Déterminer ce que l'on souhaite obtenir avec la participation
  - Définir la marge de manœuvre
- Constituer un groupe de projet
  - Assurer une composition interdisciplinaire
    - Professionnel·le·s travaillant avec des enfants
    - Professionnel·le·s disposant d'un savoir-faire technique
- Examiner la situation initiale
  - Intégrer le bilan de la situation réalisé par l'UNICEF
- Sélectionner le groupe cible
  - Veiller à couvrir toutes les tranches d'âge
  - Impliquer les groupes vulnérables
  - Garantir la participation de toutes et tous
- Sélectionner la/les méthode(s)
  - Consulter la liste de liens de l'UNICEF
  - L'adapter à l'âge
  - L'adapter au groupe cible
  - Réalisable dans la pratique
- Informer clairement et suffisamment tôt sur la participation
  - Informer les titulaires de l'autorité parentale
  - Informer les enfants participant
- Définir les directives pour la protection des enfants
  - Obtenir l'autorisation pour l'enregistrement de l'image et de la voix
  - Établir un processus de traitement des données
  - Prévoir des pauses
  - Prévoir suffisamment de temps pour l'accueil et la clôture
- Choisir un lieu adapté aux activités
  - Accessible de manière autonome par les enfants
  - Créer une ambiance accueillante, familière et adaptée à l'âge
  - Lieu accessible en cas de mobilité réduite
- Choisir une période adaptée
  - Tenir compte des jours d'école et des vacances, d'éventuels chevauchements avec d'autres manifestations ou loisirs
- Prévoir des formes de reconnaissance pour les enfants
- Assurer la documentation des résultats
  - Documenter toute activité de manière systématique, claire et exhaustive
  - Élaborer un rapport destiné à l'UNICEF (dans le cadre du processus CAE)
- Réaliser l'évaluation
  - Choisir une méthode d'analyse des données
  - Conduire une réflexion collective au sein du groupe de projet et structurer les résultats en fonction du public cible
- Communiquer les résultats de manière claire et adaptée à l'âge des enfants concerné·e·s
- Prévoir un suivi régulier

# Ressources en ligne: méthodologie participative

La liste de liens ci-après présente une sélection de références et de pistes méthodologiques destinées à accompagner le choix d'une méthode. Elle n'a pas vocation à être exhaustive et fait l'objet de mises à jour régulières.

## Références pour le choix de la méthode:

- [«La participation en matière de promotion de la santé»](#)  
Promotion Santé Suisse et la Commission de Prévention et de Promotion de la Santé (CPPS)
- [«Participation – Guide de planification des processus participatifs dans l'aménagement et l'utilisation de l'espace public»](#)  
ZORA, centre de l'espace public de l'Union des villes suisse
- [«Le guide pratique pour mettre en œuvre une démarche participative»](#)  
Centre vaudois d'aide à la jeunesse, [www.jaiunprojet.ch](http://www.jaiunprojet.ch)
- [«La participation des enfants en ville de Genève – Recueil de bonnes pratiques»](#)  
Ville de Genève
- [«Le participatif – Un guide pour accompagner vos démarches participatives»](#)  
Ville de Lausanne
- [«Participation des enfants et des jeunes – Conseils, exemples et témoignages»](#)  
Lausanne Région
- [«Tableau pour le choix des méthodes adéquates»](#)  
FHNW/AFAJ: Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse – Outil 2.3

## Informations complémentaires:

- [«Exemple: Choix des méthodes dans différentes communes»](#)  
FHNW/AFAJ: Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse – Outil 2.8
- [«Méthodes quantitatives»](#)  
FHNW/AFAJ: Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse – Outil 2.5  
→ Les points 3 et 4 contiennent des modèles d'enquêtes en ligne destinées aux jeunes et aux parents.
- [Kits pour faire participer les enfants et les jeunes](#)  
IDEE21
- [Boîtes à outils pour la participation des enfants et des jeunes](#)  
Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- [«Outil d'évaluation de la participation des enfants»](#)  
Conseil de l'Europe

## Outils pour formuler des questions concrètes à l'intention des enfants:

- [«Exemple: Questions de recherche par domaines d'action»](#)  
FHNW/AFAJ: Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse – Outil 2.2
- [«Indications: Phase introductive d'une enquête»](#)  
FHNW/AFAJ: Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse – Outil 2.19
- [«Exemple: Phase introductive d'une enquête \(autophotographie avec entretien en groupe\)»](#)  
FHNW/AFAJ: Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse – Outil 2.20
- [«Indications: Critères de qualité des enquêtes orales»](#)  
FHNW/AFAJ: Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse – Outil 2.22

# Accompagnement spécialisé externe

## HES-SO Genève

VisionS Formation continue  
HES Santé – Social Genève  
Centre de formation continue  
5 rue de l'Encyclopédie  
1201 Genève (GE)  
022 558 62 33  
Prestations de service | VisionS Formation continue  
HES Santé-Social Genève  
Email: [varuna.mossier@hesge.ch](mailto:varuna.mossier@hesge.ch) | Varuna Mossier

## IDEE21

Rue de Sébellion 9A  
1004 Lausanne  
021 312 19 17  
Email: [contact@idee21.ch](mailto:contact@idee21.ch)

## Hervé Boéchat

Route de Mézières 20  
1673 Ecublens (VD)  
079 756 93 55  
Email: [herve.boechat@bluewin.ch](mailto:herve.boechat@bluewin.ch)  
[www.promotion-droit-enfant.ch](http://www.promotion-droit-enfant.ch)

## Maude Louviot

Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social  
Institut Travail social  
Route de la Plaine 2  
3960 Sierre (VS)  
058 606 86 22  
Email: [maude.louviot@hevs.ch](mailto:maude.louviot@hevs.ch)

## Paola Riva Gapany

Route de Diolly 15  
1965 Savièse (VS)  
Email: [paola.riva@bluewin.ch](mailto:paola.riva@bluewin.ch)  
[www.paolarivagapany.ch](http://www.paolarivagapany.ch)

## Spécifique pour le canton de Vaud

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse  
Frédéric Cerchia  
Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens (VD)  
021 316 56 51  
Email: [frederic.cerchia@vd.ch](mailto:frederic.cerchia@vd.ch)  
[www.vd.ch/delegue-jeunesse](http://www.vd.ch/delegue-jeunesse)

## HES-SO – Haute école de travail social Fribourg

Prestations de service  
Rte des Arsenaux 6a  
CH – 1700 Fribourg (FR)  
026 429 62 71  
Email: [prestations.service-ts@hefr.ch](mailto:prestations.service-ts@hefr.ch)  
Recherche et prestations de service en travail social |  
HETS Fribourg

## Livia Bouvier

La Marientse 2  
1607 Les Thioleyres (VD)  
079 528 01 85  
Email: [Bouvier.livia@tutanota.com](mailto:Bouvier.livia@tutanota.com)

## Michele Poretti

Haute école pédagogique du Canton de Vaud  
Avenue de Cour 33  
1014 Lausanne (VD)  
079 410 11 54  
Email: [michele.poretti@hepl.ch](mailto:michele.poretti@hepl.ch)  
Michele Poretti

## Roberta Ruggiero

Centre interfacultaire en droits de l'enfant de  
l'Université de Genève  
Chemin de l'Institut 18  
1967 Bramois (VS)  
027 205 73 36  
Email: [roberta.ruggiero@unige.ch](mailto:roberta.ruggiero@unige.ch)  
Roberta Ruggiero - Centre interfacultaire en droits  
de l'enfant – UNIGE

# Aides financières

Les communes engagées dans le processus «Commune amie des enfants» peuvent bénéficier d'un soutien financier pour la mise en œuvre d'activités participatives.

## Fonds d'encouragement ALDI SUISSE

Co-financement d'ateliers participatifs impliquant enfants et adolescent·e·s à hauteur de  $\frac{2}{3}$  dans la limite maximale de CHF 7000.–

## Fonds communal

Co-financement à hauteur de  $\frac{2}{3}$  dans la limite maximale de CHF 20 000.–

→ Mise en place et développement d'une expertise relative aux droits de l'enfant, à un contexte de vie favorable aux enfants et à la participation

De plus,

- co-financement des frais de (re-)certification
- structures de conseil, offre et mesures en faveur des enfants et des adolescent·e·s

# Modèle: Autorisation d'enregistrement de l'image et de la voix et de collecte de données personnelles

Vous trouverez [ici](#) un modèle d'autorisation.

